



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU, 200, CÔTE DE LA MER LE 6 FÉVRIER 2023

Sont présent (e)s : Suzette de Rome, Silvie Côté, Christiane Pelletier, Pascale Brouillette, Véronique Béliveau et Stéphane Fraser

Sont absent (e)s : Aucun

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Également présente : Line Petitclerc, directrice générale / greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 19 h 35 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par le maire Vincent More.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Pascale Brouillette
Appuyée par Silvie Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2023-02-22

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JANVIER 2023

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté
Appuyée par Véronique Béliveau
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2023-02-23

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4. INFORMATION DE LA MAIRIE

Le maire informe sur les sujets suivants :

- Journée de la persévérance scolaire – l'école est importante, nous nous devons motiver nos enfants collectivement, le drapeau de la persévérance sera hissé vendredi le 10 février;

- Invitation au défi plein air le 18 février, souper des conseillers et location de ski et raquettes gratuite pour les résidents de NDDP;
- Samedi dernier, les douze citoyens qui ont été privés d'électricité ont pu venir se réchauffer au Chalet des sports s'il en avait besoin;
- Nous avons participé au Colloque touristique du BSL (ATR).

5. INFORMATION DES CONSEILLER(ÈRE)S

Suzette de Rome nous informe de sa présence et celle du maire à un colloque à Rimouski en matière de tourisme – nouvelles tendances touristiques et écologie; L'ancien maire de Trois-Pistoles, Jean-Pierre Rioux, interprète à l'Île aux Basque – y a été honoré pour son rôle pour le développement du tourisme dans la région;

Christiane Pelletier nous informe qu'un comité sur L'avenir de l'église a été formé de membres municipaux et de la Fabrique et d'un citoyen qui a une expertise certaine à titre d'architecte. Un carnet de santé devrait être fait pour l'église; les citoyens devraient être conviés à une rencontre de consultation au printemps.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION ULTÉRIEURE DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 2023-02-436 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Suzette de Rome, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil municipal sera soumis, pour adoption, le règlement intitulé « Règlement de concordance numéro 2023-02-436 modifiant le règlement de zonage ». Ce règlement modifiera le Règlement de zonage portant le numéro 2021-08-421.

7. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 2023-02-436 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QUE le « *règlement de remplacement numéro 271-21 modifiant le règlement numéro 260-19 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup visant à modifier les affectations industrielles et forestières sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup et plus particulièrement sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage* » est entré en vigueur le 21 décembre 2022 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le conseil municipal doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur dudit règlement numéro 271-21, adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du règlement 271-21 de la MRC nécessite donc un règlement de concordance modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage et attendu que ce règlement de concordance ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Christiane Pelletier

Appuyée par Silvie Côté

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2023-02-24

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage adopte le projet de « règlement de concordance numéro 2023-02-436 modifiant le règlement de zonage »; ce projet vise à modifier le règlement de zonage numéro 2021-08-421 conformément audit règlement 271-21 de la MRC; et



QUE le conseil municipal fixe l'assemblée publique portant sur ce projet de règlement au 13 mars 2023 à 19 h 00, à la salle Gilles-Moreau du chalet des Sports, 200 côte de la Mer, Notre-Dame-du-Portage.

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2023-01-435 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 933 530 \$ POUR LA RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DU BUREAU MUNICIPAL ET AUTRES IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE la municipalité désire rénover le bureau municipal, en améliorer l'efficacité énergétique, construire une annexe pour y loger la bibliothèque municipale et installer un nouveau serveur;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage désire se prévaloir du pouvoir d'emprunter, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recevra en subvention (TECQ et PRABAM) pour le projet de rénovation et agrandissement du bureau municipal un montant de 921 130\$ et qu'elle mettra en plus 84 626\$ de son fonds général (surplus non affecté);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 16 janvier 2023 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 16 janvier 2023 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec et sur demande au bureau municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis public sera publié dans le journal municipal pour annoncer la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui se tiendra au bureau municipal le 15 février de 9h à 19h.

PAR CONSÉQUENT,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Véronique Béliveau
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2023-02-25

QUE le conseil municipal adopte le présent règlement qui statue et décrète ce qui suit :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Le conseil est autorisé à rénover le bureau municipal et l'agrandir pour y loger la bibliothèque selon les plans préparés par Daniel Dumont portant les numéros 22-029, en date du 31 octobre 2022 et selon les estimations, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Daniel Dumont en date du 31 novembre 2022, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ». Les soumissions pour le serveur et routeur en date du 3 et 15 novembre 2022 sont jointes à l'annexe «C».



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

Le présent règlement a pour but d'autoriser la municipalité de Notre-Dame-du-Portage à emprunter un montant de 933 530 \$ pour effectuer les dépenses en immobilisations suivantes :

Description	Emprunt municipal	Subventions et fonds de réserve	COÛT TOTAL DES PROJETS
Rénovation du bureau municipal et amélioration énergétique	533 046 \$	100 298 \$ PRABAM 90 000 \$ TECQ 47 615 \$ Fonds	770 959 \$
Agrandissement pour construire bibliothèque	355 204 \$	730 832\$ TECQ 37 011\$ Fonds	1 123 047 \$
Serveur informatique	45 280 \$	Aucun	45 280 \$
Total	933 530 \$	1 005 756\$	1 939 286 \$

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 939 286 \$ pour les fins du présent règlement.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 933 530\$ sur une période de 20 ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables du territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

9. RENCONTRE SUR L'AVENIR DE L'ÉGLISE

Le comité sur l'avenir de l'église poursuit ses travaux. Il est maintenant complet avec l'arrivée de Nicolas Marier, architecte et nouveau résident (une belle façon de s'impliquer dans son nouveau milieu) qui a une bonne expérience des transformations de bâtiments.

Le comité a commencé à se donner un plan de travail et regarder ce qui se passe ailleurs. À cet effet, des lectures de différents documents sont faites, et il assiste également aux webinaires du Conseil du patrimoine religieux du Québec qui portent beaucoup sur la préservation des églises dans un contexte de transformation.

Par ailleurs, des visites se feront prochainement de certaines églises des environs qui ont été transformées.

Le comité a reçu 4 propositions de citoyen.nes et les analysera. Une assemblée de consultation sera tenue au printemps.

Entretiens, si vous avez des suggestions, envoyez-les par courriel à ndportage@videotron.ca.

10. STATISTIQUES DE TRANSPORT VAS-Y INC.

Le transport Vas-y a fait parvenir à la municipalité les statistiques de déplacement dans toutes les municipalités. Voici le tableau :

Municipalité	Usagers adapté	Déplacements	Usagers collectif	Déplacements
Notre-Dame-du-Portage	4	76	17	134
Cacouna	8	65	70	549
Isle-Verte	2	6	21	102
Rivière-du-Loup	359	17642	1555	28421
Saint-Modeste	5	29	5	101
St-Alexandre	21	113	19	132
St-André	8	230	21	265
St-Antonin	17	513	69	272
St-Arsène	9	364	33	355
St-Épiphane	3	12	16	144
St-François-Xavier de Viger	3	0	14	2
St-Hubert	3	75	25	107
St-Paul de la Croix	3	18	8	2
	445	19143	1873	30586

11. ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR PRÊT DE PERSONNEL

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a formulé une demande de prêt de service pour la préparation financière;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Pascale Brouillette
Appuyée par Suzette de Rome
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-02-26

QUE le conseil municipal consent à prêter la greffière-trésorière adjointe au coût de 45,80 \$ de l'heure, incluant les coûts de l'employée et un 10 % de frais administratifs, et cela, pour un maximum de 40 heures.

12. ACCRÉDITATION EMPLOYEUR CONCILIANT

C'est avec grand plaisir que la municipalité a reçu l'accréditation *EMPLOYEUR CONCILIANT /ÉTUDES TRAVAIL* de l'organisme UNIVERS EMPLOI. Par cette accréditation, la municipalité s'engage à maintenir des bonnes pratiques pour les étudiants travaillant à la municipalité durant la prochaine année.

13. RÉOLUTION D'EMBAUCHE POUR LES JOURNALIERS ET PRÉPOSÉS AU CHALET DES SPORTS

ATTENDU QUE le journalier et préposé au Chalet des sports, Thierry Côté a remis sa démission à titre d'employé permanent;

CONSIDÉRANT QUE Jean Talbot a été embauché pour le remplacer le 23 janvier 2023;

ATTENDU QUE Thierry Côté désire toutefois venir travailler à la municipalité comme journalier et préposé au Chalet des sports de façon occasionnelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté
Appuyée par Véronique Béliveau
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-02-27

QUE le conseil municipal embauche Jean Talbot à titre de journalier et préposé au Chalet des sports à temps plein et Thierry Côté à titre de journalier et préposé au Chalet des sports de façon occasionnelle.

14. DEMANDE DU CAMP LITTÉRAIRE FÉLIX POUR ÊTRE RECONNU COMME UN ORGANISME ACCRÉDITÉ

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'accréditation du Camp littéraire Félix à titre d'organisme sans but lucratif;

ATTENDU QUE la demande d'accréditation a pour objectif d'obtenir gratuitement 4 fois par année un local dans la municipalité pour offrir un lieu de retraite d'écriture et des activités littéraires à sa clientèle;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de demande d'accréditation a été dûment rempli et que les documents exigés ont été transmis;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Christiane Pelletier
Appuyée par Suzette de Rome
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-02-28

QUE le conseil municipal accepte de reconnaître le Camp littéraire Félix comme organisme accrédité pour la municipalité et de bénéficier des avantages de ce statut.

15. LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ ET TOTALISANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$

La directrice générale informe les conseillères et les conseillers sur les contrats octroyés en 2022 qui sont publiés sur le site Internet de la municipalité.

2022		
LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ POUR LES ENTREPRISES AYANT PLUS DE 25 000 \$ DE CONTRATS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE		
Somme de TOTAL FOURNISSEUR	DESCRIPTION	Total
CAMPOR INC	NETTOYAGE PONCEAUX VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUE	3 086.10 \$ 52 799.70 \$
Total CAMPOR INC		55 885.80 \$
EXCAVATION SAMUEL BEAULIEU	CONTRAT DÉNEIGEMENT DES RUES	244 058.32 \$
Total EXCAVATION SAMUEL BEAULIEU		244 058.32 \$
FQM ASSURANCE INC.	ASSURANCE GÉNÉRALE	30 572.32 \$
Total FQM ASSURANCE INC.		30 572.32 \$
MINISTRE DES FINANCES (SQ)	SERVICE DE POLICE	171 656.00 \$
Total MINISTRE DES FINANCES (SQ)		171 656.00 \$
MRC DE RIVIERE-DU-LOUP	QUOTES PARTS	232 501.00 \$
Total MRC DE RIVIERE-DU-LOUP		232 501.00 \$
NORDIKEAU	OPERATION EAU POTABLE ET USEES	31 735.44 \$
Total NORDIKEAU		31 735.44 \$
SERVICES SANITAIRES A. DESCHENES	COLLECTE ORDURE / RECYCLAGE / COMPOST	63 086.04 \$
Total SERVICES SANITAIRES A. DESCHENES		63 086.04 \$
SNC-LAVALIN	ANALYSE PROLONGEMENT AQUEUDUC CENTRE DU VILLAGE	31 351.55 \$
Total SNC-LAVALIN		31 351.55 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	ENTENTE DE SERVICE INCENDIE	89 760.00 \$
Total VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	SITE D'ENFOUISSEMENT	36 621.55 \$
Total VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP		126 381.55 \$
Total général		987 228.02 \$



16. MISE À JOUR SUR LE LITIGE CONCERNANT LE 584, ROUTE DE LA MONTAGNE

Pour faire suite à une demande d'un citoyen, le maire informe que le litige opposant la municipalité et le propriétaire du 584, route de la Montagne a entraîné des coûts de 18 365 \$ jusqu'à maintenant.

17. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont officiellement déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires lors de la présente séance, conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM, cE-2.2, Art 357-363).

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

18. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU FONDS DE RAYONNEMENT DES RÉGIONS, VOLET 2, DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP : PROJET DE PISTE DE VÉLOS DE MONTAGNE

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a mandaté la firme *Sentiers Boréals* afin qu'elle produise un plan concept d'aménagement de piste de vélos de montagne sur les terrains municipaux (forêt municipale) ;

ATTENDU QUE la firme *Sentiers Boréals* a déposé son plan concept en octobre 2022;

ATTENDU QU'À la suite d'un appel d'offres, la résolution 2023-01-12 a été adoptée par la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, octroyant à la firme *Sentiers de l'Est inc.* le contrat de réalisation des travaux d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Pascale Brouillette
Appuyée par Stéphane Fraser
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-02-29

QUE le conseil municipal autorise Line Petitclerc, directrice générale, à déposer une demande d'assistance financière de 10 000 \$ auprès de la MRC de Rivière-du-Loup, dans le cadre du FRR (Fonds de rayonnement des régions), volet 2.

19. DON DE MATÉRIEL INFORMATIQUE DÉSUET ET NON UTILISÉ

(Silvie Côté se retire de la prise de décisions comme elle travaille pour l'organisme Maison L'AUTNID)

ATTENDU QUE la municipalité désire se départir de matériel informatique désuet et non utilisé;

ATTENDU QUE ce matériel sera apporté à l'écocentre de la MRC de Rivière-du-Loup pour s'assurer que le matériel soit traité de façon sécuritaire, sûre et écologique puisqu'il est désigné comme lieu de dépôt de l'ARPE (Association pour le recyclage des produits électroniques);

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Christiane Pelletier
Appuyée par Pascale Brouillette
Il est résolu à l'unanimité des membres présents et votants;

2023-02-30

QUE le conseil municipal autorise que le matériel informatique désuet et non utilisé soit apporté dans un lieu de dépôt de l'Association pour le recyclage des produits électroniques comme l'écocentre de RDL pour qu'il soit traité de façon sécuritaire et écologique et que le rétroprojecteur soit donné à l'organisme sans but lucratif AUTNID.

20. DEMANDE DE L'ÉCOLE POUR DÉPLACER LES BACS DE RÉCUPÉRATION ET ORDURES POUR L'HIVER

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de l'école primaire de Notre-Dame-du-Portage pour déplacer les bacs de récupération et ordures du côté sud de la route du Fleuve sous un abri amovible pour la période du 1^{er} décembre au 1^{er} avril;

ATTENDU QUE ces mêmes bacs seraient remis à leur place initiale en dehors de la période du 1^{er} décembre au 1^{er} avril;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Pascale Brouillette
Appuyée par Stéphane Fraser
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-02-31

QUE le conseil municipal aimerait que la proposition soit revue, car il n'approuve pas cette demande et va travailler avec l'école pour trouver une autre solution.

21. JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE 2023

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive**;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré·es**;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Véronique Béliveau
Appuyée par Silvie Côté
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-02-32

QUE le conseil municipal proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et les citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire

connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré.e.s.**

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

22. SUIVI DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

571, ROUTE DU FLEUVE (PIIA : REMPLACEMENT DES FENÊTRES DU SOLARIUM)

ATTENDU QUE le CCU a été consulté pour un projet visant à remplacer les fenêtres du solarium de la résidence du 571 route du Fleuve (il s'agit d'un PIIA); le projet vise à remplacer les fenêtres du solarium par des fenêtres en PVC blanc entourées de moulures en bois de même couleur qu'actuellement ; les fenêtres du projet initial soumis à l'analyse du CCU ne comprenaient pas de croisillons, de meneaux, de traverses intermédiaires, ni de faux barrotins;

ATTENDU QUE la date de construction de cette résidence, de style chalet, est estimée à 1960 (selon le rôle d'évaluation);

ATTENDU QUE les fenêtres actuelles du solarium comprennent des carrelages entourés de meneaux (à la verticale) et de traverses (à l'horizontale), comme c'était généralement le style le long de la route du Fleuve à l'époque de la construction et précédemment ;

ATTENDU QUE le règlement sur les PIIA vise à ce qu'un projet qui transforme un bâtiment existant conserve le caractère d'un bâtiment ancien lors de la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE, pour un tel projet, le règlement sur les PIIA dicte les critères suivants :

- Les fenêtres respectent le style, la grandeur et les proportions propres au style du bâtiment;
- Les couleurs utilisées sont sobres et s'harmonisent aux couleurs du secteur ;
- Les matériaux utilisés sont les mêmes que les matériaux d'origine, ou, à défaut, s'y approchent en apparence et en qualité;

ATTENDU QUE l'ajout de faux barrotins blancs créant une apparence de carrelage dans toutes les fenêtres de solarium permettrait une meilleure intégration des travaux;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'approuver ce PIIA, à la condition toutefois que de faux barrotins blancs soient ajoutés dans la partie supérieure des fenêtres, selon des proportions (largeur et hauteur) harmonieuses, et ce, afin de créer une apparence de carrelages qui soit davantage conforme aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA;

ATTENDU QUE, postérieurement à la recommandation du CCU, une version de ce projet a été soumise conformément à cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Christiane Pelletier
Appuyée par Pascale Brouillette
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-02-33

QUE le conseil municipal approuve ce PIIA à la condition que l'ensemble des fenêtres du solarium comprennent, de manière permanente, de faux barrotins blancs dans la partie supérieure des fenêtres (les barrotins doivent être inclus dans le verre ou fixés en permanence au cadre), le tout selon les proportions (largeur et hauteur) déjà soumises.

23. PROGRAMME TERRITORIAL D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE : SECOND APPEL DE PROJETS (ANNÉE 2023)

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup a mis en place « Le programme territorial d'aide financière à la restauration patrimoniale 2022-2023-2024 » grâce à une entente conclue avec le ministère de la Culture et des Communications en vertu du programme *Soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage gère localement ce programme et attendu qu'elle y a confirmé sa participation en investissant un montant de 10 000 \$ par année, et ce, pour les années 2022, 2023 et 2024 (réf. résolution 2022-04-73);

ATTENDU QUE ledit programme est encadré par le règlement numéro 274-21 de la MRC et ses modifications;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Christiane Pelletier
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-02-34

QUE le conseil municipal fixe la seconde période d'appel de projets de ce programme, pour le territoire de la municipalité, du 10 février au 10 avril 2023 16h30, et précise que l'information à ce sujet est disponible sur le site Internet de la municipalité.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24. PROGRAMMATION ET ACTIVITÉS À VENIR

Samedi 18 février : Défi plein air à compter de 13 h, la municipalité organise son tant attendu Défi plein air 2023. La programmation est disponible sur les réseaux sociaux de la municipalité. Diverses activités, dont la pétanque sur neige, disco-patin, hockey familial, chocolat chaud, feu de joie, et le fameux Souper des conseillers offert gratuitement aux résidents de Notre-Dame-du-Portage. Venez en grand nombre, on vous attend!

Dimanche 26 février : Café rencontre-aventure – Bolivie avec Pascale Brouillette à 14 h à la sacristie de l'église de NDDP.

25. ACTIVITÉ DE PLEIN AIR POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS ET PERSONNES IMMIGRANTES DU BAS-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE le Service aux personnes immigrantes de Projection 16-35, en collaboration avec la MRC de Kamouraska, Place aux jeunes de RDL et les services en immigration du Centre local de RDL, organise une activité de plein air, au Chalet des sports de Notre-Dame-du-Portage le 12 février de 13h à 16h, dont l'objectif est de favoriser l'intégration des personnes immigrantes dans nos territoires;

ATTENDU QUE l'organisme a fait une demande pour la location gratuite de skis de fond et de raquettes pour leur activité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Pascale Brouillette
Appuyée par Véronique Béliveau
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;



2023-02-35

QUE le conseil municipal accorde la location gratuite de skis de fond et de raquettes aux personnes participant à cette activité de plein air qui aura lieu le 12 février 2023.

26. ATELIER DE HOCKEY POUR LES ENFANTS DE 8 À 12 ANS

Une session de 3 cours d'habileté en hockey est offerte gratuitement aux jeunes de 8 à 12 ans qui ont le goût d'améliorer leurs habiletés en patin et de jouer au hockey de façon amicale. La session est donnée par deux jeunes des Albatros de Rivière-du-Loup.

Les cours sont gratuits et débutent le 14 février, soit le mardi de 18h30 à 19h30 au Chalet des sports de Notre-Dame-du-Portage. Faites vite! Les places sont limitées à 10 personnes. Les inscriptions se font au Chalet des sports.

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

27. DEMANDE DE CONSENTEMENT POUR TRAVAUX DE BELL

ATTENDU QUE Bell Canada désire effectuer des travaux dans la municipalité (chemin Fraserville);

ATTENDU QUE Bell Canada a soumis au conseil municipal un plan et une liste des travaux devant être faits, soit la pose d'un câble de fibre optique sur toron existant et émondage;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Pascale Brouillette
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2023-02-36

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale à signer le document soumis par Bell Canada et autorise les travaux qui y sont mentionnés.

28. MODIFICATION DU PASSAGE PIÉTON SECTEUR DES ÎLES

Il est planifié de déplacer la traverse piétonne vers le nord d'environ 13 m. Ceci permettra d'ajouter le *Pedzone* au centre du chemin, plus conforme à l'utilisation actuelle dans la mesure où il va être situé à l'endroit où un sentier traverse déjà le boisé pour se rendre au chalet des sports. De plus, il y a un petit sentier qui traverse le boisé qui se rend au Chalet des sports.

Nous installerons 3 bollards à l'ouest et les mêmes bollards que l'an dernier à l'est.

29. OCTROI DE CONTRAT POUR MARQUAGE ET LIGNAGE

ATTENDU QUE la municipalité procède au marquage et lignage des rues tous les ans;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 5 entreprises et qu'elle a obtenu 2 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait déjà signé un contrat avec l'entreprise Permaligne inc. pour 2022-2023 et 2024, mais qu'elle avait demandé une augmentation qui lui a été refusée par la résolution 2022-11-258;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise PERMALIGNE a décidé d'honorer son contrat même si la municipalité n'a pas accepté sa demande d'augmentation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté
Appuyée par Véronique Béliveau
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2023-02-37

QUE le conseil municipal refuse les soumissions qui lui ont été faites et maintient son engagement avec Permaligne inc.

30. RAPPORT DE SUIVI AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ DE LA MRC POUR L'AN 3

ATTENDU QUE le Service incendie de la ville de Rivière-du-Loup a fait parvenir son rapport standardisé en suivi au schéma de couverture de risques révisé de la MRC de Rivière-du-Loup pour l'an 3;

ATTENDU QUE le conseil municipal en a pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Christiane Pelletier
Appuyée par Pascale Brouillette
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2023-02-38

QUE le conseil municipal approuve le rapport de suivi au schéma de couverture de risques révisé de la MRC pour l'an 3.

DONS ET PARTICIPATIONS

31. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE LA DE FONDATION DE LA SANTÉ DE RIVIÈRE-DU-LOUP

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière de la Fondation de la santé à Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la municipalité désire y contribuer

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté
Appuyée par Suzette de Rome
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-02-39

QUE le conseil municipal attribue un montant de 100 \$ à la Fondation de la santé de Rivière-du-Loup.

32. DÉPÔT DES DEUX ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS – JANVIER 2023

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

33. LISTE DES DÉBOURSÉS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL OU EFFECTUÉS PAR DÉLÉGATIONS JANVIER 2023

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;



EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté
Appuyée par Stéphane Fraser

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2023-02-40

QUE toutes les autorisations de dépenses et de déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant de 150 947,78 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE LA SÉANCE

34. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

35. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Silvie Côté, la séance est levée à 20h20.

Vincent More

Line Petitclerc

Maire

Directrice générale/greffière-trésorière

Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent More, maire